Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260312-AFR202601-DE

ASSOCIATION FONCIERE RURALE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations de l'association foncière rurale du 12 mars 2026 à 11 heures
Membres en exercice : 9 – membres présents : 7
Date de convocation : 3 mars 2026

Le douze mars deux mil vingt-six à 11 heures, les membres de l'Association Foncière de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Président

Étaient présents : Gérard QUILIN, Président. Julien THOMAS. Stéphane LE GUEN. Gilbert PRIGENT. Yannick PIOLOT. Pascal GEORGELIN. Jean Claude RIOU
Absents : Xavier LE GALL. Goulven LE TROADEC
Secrétaire de séance : Yannick PIOLOT

AFR202601- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Budget 91100

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de l'Association Foncière de PLOUNEVEZ MOEDEC
Vu le CFU 2025 de l'Association Foncière de de PLOUNEVEZ MOEDEC
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'association, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que, Monsieur le Président a quitté la séance, et les membres ont siégé sous la présidence de Jean Claude RIOU
Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 390.67	4 710.83	10 101.50

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260312-AFR202601-DE

	Recettes réalisées	8 232.00	493.92	8 725.92
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 390.67	4 710.83	10 101.50
	Dépenses réalisées	0.00	240.61	240.61
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 5 390.67	+ 4 310.83	+ 9 701.50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-) +	+ 13 622.67	+ 4 564.14	+ 18 186.81

Les membres de l'Association Foncière, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Compte Financier Unique 2025 de l'Association Foncière Rurale de PLOUNEVEZ MOEDEC
- **DONNENT** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,
Le Président

Yannick PIOLOT
Secrétaire

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 13 mars 2026
Et publication ou notification le 13 mars 2026